

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 025-24

Objet : séjour Zoo de Beauval 2024

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la proposition de l'équipe d'animation d'organiser un séjour au Zoo de Beauval pour les jeunes inscrits à la Baz'ados (16 places) du 15 au 16 avril 2024.

VU les tarifs proposés par le Zoo de Beauval et le Centre Régional Jeunesse et Sports de Blois (entrées au zoo pour 2 jours, nuit en gîte en ½ pension), le transport s'effectuera en minibus.

**DECIDE**

D'autoriser l'organisation de ce séjour du 15 au 16 avril 2024 avec une participation des familles qui s'élèvera à 100 € par enfant.

D'inscrire les dépenses et recettes y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Monsieur le Trésorier Principal de Le Raincy.

Fait à Coubron, le : 15 février 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20240215-025-24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024

Publication : 15/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,  
Conseiller Régional d'Ile de France  
Vice-Président de « Grand Paris Grand Est »

  
Ludovic TORO

République Française, Liberté Egalité Fraternité

HÔTEL DE VILLE – 133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Téléphone : 01 43 88 51 45 – Télécopie : 01 43 88 63 85 – Site : [www.coubron.fr](http://www.coubron.fr) – courriel : [mairie@coubron.fr](mailto:mairie@coubron.fr)

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire